

Description

L'opérateur ou l'opératrice en horlogerie assemblent les différentes pièces qui composent le mouvement des montres mécaniques ou électroniques. Selon leur domaine spécifique, ils posent le cadran et les aiguilles sur le mouvement, introduisent les composants dans un boîtier et fixent le bracelet (assemblage), ou réalisent le réglage complet du mouvement (réglage). En suivant les consignes de leurs responsables, ils effectuent des opérations d'ajustage extrêmement précises à tous les stades de la chaîne de montage.

Leurs principales activités consistent à :

Micromécanique

- entretenir les outils et l'outillage horloger nécessaires à l'assemblage des composants du mouvement;
- réaliser des croquis simples, lire et interpréter des dessins techniques;
- suivre les instructions pour scier, limer, tracer, pointer diverses formes par usinage manuel et sur machine;

Assemblage

- monter les différentes pièces qui composent le mouvement d'une montre mécanique, automatique ou à quartz;
- insérer puis enchâsser des pierres dans les ponts et les platines;
- contrôler, après chaque intervention, le bon fonctionnement et l'esthétique des composants;
- lubrifier le mouvement selon les consignes;

Pose de cadrans et emboîtement (domaine spécifique assemblage)

- poser le cadran sur le mouvement;
- placer les aiguilles et effectuer les ajustements nécessaires;
- emboîter le mouvement, adapter le verre et, au besoin, la tige du remontoir;
- tester les différentes fonctions, contrôler l'étanchéité;
- fixer le bracelet;
- contrôler la qualité du produit terminé;

Réglage (domaine spécifique réglage)

- assembler, ajuster et régler le coq, le balancier et le spiral (les pièces du mouvement qui sont à l'origine du "tic-tac" de la montre);
- contrôler la précision du mouvement;
- exécuter la mise en marche, effectuer le réglage final, retoucher et ajuster si nécessaire;

Santé et sécurité au travail

- respecter les règles de sécurité dans l'utilisation des machines et la manipulation de substances (bains de nettoyage des pièces, lubrifiants, etc.);
- récupérer les matières, trier et éliminer les déchets selon les normes environnementales en vigueur.

Environnement de travail

Les opérateurs en horlogerie travaillent en équipe dans des ateliers ou des îlots de production horlogère silencieux et bien éclairés. Ils sont assis à un établi, les avant-bras posés sur des accoudoirs. Leurs tâches sont répétitives et doivent répondre aux critères de rendement fixés pour la production. Les opérateurs en horlogerie collaborent essentiellement avec des horlogers de production et des horlogers qui supervisent leur travail.

Formation

La formation d'opérateur ou d'opératrice en horlogerie s'acquiert par un apprentissage en entreprise ou en école à plein temps dans l'un des domaines spécifiques suivants: assemblage ou réglage.

Lieux

En entreprise

- formation pratique (4 jours par semaine) dans un atelier d'horlogerie;
- formation théorique (1 jour par semaine) à l'école professionnelle;
- cours interentreprises (16 jours sur 2 ans).

En école à plein temps

- théorie et pratique à Bienne.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/ecoles.

Durée

- 2 ans.

Conditions d'admission

- scolarité obligatoire achevée;
- certaines entreprises ou écoles recourent à un examen d'admission.

Titre obtenu

- attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) d'opérateur ou d'opératrice en horlogerie.

Contenu

Branches théoriques (sur 2 ans)	Leçons
Réalisation d'outils et d'outillage horloger	130
Assemblage de composants (y c. application des directives sur la santé et la sécurité au travail)	210
Respect des standards de production	60
Culture générale	240
Sport	80
Total	720

Remarque: une formation modulaire en emploi existe pour les adultes, voir

www.orientation.ch/perfectionnement.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Habileté manuelle
- Bonne acuité visuelle
- Capacité de concentration
- Précision et minutie
- Ordre et propreté

Perspectives professionnelles

L'opérateur ou l'opératrice en horlogerie ont de bonnes perspectives d'emploi dans les entreprises horlogères. Spécifique à l'Arc jurassien, cette profession est peu pratiquée ailleurs en Suisse romande.

AFP délivrées en Suisse romande en 2015:

GE: 26; JU: 7; NE: 48; VD: 9.

Perfectionnement

Les opérateurs en horlogerie AFP peuvent envisager un complément de formation pour obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC) d'horloger-ère de production. Un CFC est nécessaire pour accéder à des formations certifiées (maturité professionnelle, brevet fédéral, etc.).

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Cadranographe/Cadranographe
- Horloger CFC/Horlogère CFC
- Horloger de production CFC/Horlogère de production CFC
- Termineur en habillage horloger CFC/Termineuse en habillage horloger CFC

Adresses

Centre de formation professionnelle (CFP)
Lycée technique
Rue de la Gabelle 18
Case postale 4264
2500 Bienne 4
Tél.: 032 344 38 11
<http://www.cfp-bienne.ch>

Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP)
Av. Léopold-Robert 65
Case postale
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 910 03 83
<http://www.cpih.ch>